



Ferme livrant les engrais :

.....
.....
.....

Numéro bio :

Ferme livrant les fourrages :

.....
.....
.....

Numéro bio :

Lieu et date:

Contrat de collaboration dans le cadre d'échanges de fourrages et d'engrais de ferme
(selon les directives Demeter)

En signant ce contrat, les fermes déclarent par la présente qu'elles s'engagent ensemble dans une collaboration dans le cadre d'échanges de fourrages et d'engrais de ferme.

Livraison d'engrais

Type d'engrais (fumier, purin, compost, etc.):

Livraison de fourrages

Type de fourrage (foin, herbe, céréales, etc.):

Signature de la ferme livrant les engrais :

.....

Signature de la ferme livrant les fourrages :

.....

Remarque : Demeter reconnaît les coopérations fourrage-fumure entre domaines, les communautés d'exploitation et les communautés partielles d'exploitation de manière analogue au et selon le Cahier des charges de Bio Suisse. Celui-ci doit impérativement être respecté.